

Le Petit Mozéen

BULLETIN MUNICIPAL | NOVEMBRE 2025



 **Recensement**
de la population 2026

Insee
Mesurer pour comprendre
En partenariat avec votre commune



Vos réponses aujourd'hui
construisent la vie locale de demain.

Le recensement démarre le 15 janvier. Si vous êtes recensé cette année, vous serez prévenu par votre mairie.

LES DONNÉES RECUEILLIES LORS DU RECENSEMENT
SONT STRICTEMENT CONFIDENTIELLES.

www.mozesurlouet.fr

mairie@mozesurlouet.fr • 02 41 45 31 66


SUR
Mozé
louet

Compte rendu

Conseil Municipal de Mozé-sur-Louet du 7 octobre 2025

Etaient présents : Mme BAUDONNIERE, Mme GODINEAU, M. ROUSSEL, Mme CHABROUILAUD, M. CESBRON, Adjoint(e)s, Mmes FREMY, MOUKADEME, PAULT et SECHET, MM. CUVELIER, MEUNIER, QUILEZ, PELLOIN • Secrétaire de séance : M. ROUSSEL.

SITE DES GANAUDIÈRES - APPROBATION DU COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ A LA COLLECTIVITÉ

L'aménagement du site des Ganaudières en vue de l'implantation du futur lotissement a été confié à la société ALTER PUBLIC par traité de concession d'aménagement notifié le 15.06.2023. Dans ce cadre, il revient à l'aménageur de présenter à la commune de Mozé une description de l'avancement de l'opération pour lui permettre de suivre en toute transparence le déroulement de l'opération.

Monsieur TROPRES, représentant de ALTER PUBLIC, présente le Compte Rendu d'Activité à la Collectivité (CRAC) arrêté au 31.12.2024 et le soumet pour approbation. Cependant, il s'avère qu'il convient de délibérer préalablement sur l'avenant au traité de concession, qui n'était pas prévu à l'ordre du jour. Aussi, le Conseil Municipal reporte au mois suivant les deux délibérations à prendre.

URBANISME - BILAN DE LA CONCERTATION DE LA MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Madame le Maire rappelle que la modification de droit commun n°1 du PLU a pour objet unique l'ouverture d'une partie de la zone 2AUH des Ganaudières, située sur le secteur des Ganaudières au Sud-Ouest du bourg de Mozé-sur-Louet. Cette modification est un préalable indispensable à la réalisation du futur lotissement.

Madame le Maire rappelle également les modalités selon lesquelles la concertation avec la population a été mise en œuvre conformément à la délibération en date du 4 mars 2025. Puis elle présente le bilan de la concertation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'environnement ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 153-36 à L.153-44, R.153-20 et R.153-21 et ses articles R.123-1 à R.123-14 ;

Vu le Plan local d'urbanisme de Mozé-sur-Louet approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 5 mars 2020 ;

Vue la délibération du Conseil Municipal en date du 5 novembre 2024 prescrivant la modification de droit commun n°1 du Plan local d'urbanisme de Mozé-sur-Louet ;

Vu l'avis conforme de l'autorité environnementale n° 2025ACPD2L / PDL-2024-8296 du 13 janvier 2025 soumettant la procédure à évaluation environnementale ;

Vue la délibération du Conseil Municipal en date du 4 mars 2025 actant la réalisation d'une évaluation environnementale et fixant les modalités de la concertation ;

- mise en place d'un registre pour consigner les observations écrites du public à la mairie de Mozé-sur-Louet ;

- possibilité pour le public de formuler ses observations par écrit en les adressant à Madame le Maire par voie postale : Mairie, 7 rue du 22 juillet 1793, 49610 Mozé-sur-Louet – ou par voie électronique : mairie@mozesurlouet.fr ;

- insertion d'un article présentant le projet de mise en compatibilité du PLU :

- dans le bulletin municipal du mois d'avril 2025 ;
- sur le site internet de la commune le 18/03/2025 ;

Considérant qu'aucune remarque n'a été formulée, il est proposé :

- DE TIRER un bilan favorable de la concertation.

Le projet de plan arrêté sera ultérieurement soumis à enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du Code de l'environnement par le Maire.

DCM 2025-54 – Bilan de la concertation de la modification n° 1 du PLU. Le Conseil Municipal délibère favorablement à l'unanimité.

SIEMI – REFORME DES STATUTS

Le Comité syndical du SIEMI (Syndicat Intercommunal d'Energie de Maine et Loire), réuni le 24 juin

dernier, a adopté de nouveaux statuts visant à, d'une part, clarifier et mettre à jour les domaines de compétence et les attributions du syndicat, et, d'autre part, actualiser et parfaire à la marge la gouvernance territorialisée issue des réformes de 2016 à 2019.

Cette proposition s'articule autour de deux volets qui sont présentés successivement ci-après :

1. un volet compétences dont l'objectif est de proposer une présentation claire et innovante des activités du Syndicat par domaines d'intervention, afin de les rendre plus lisibles et mieux adaptés aux évolutions opérationnelles ;
2. un volet gouvernance qui vise à actualiser et préciser quelques règles de fonctionnement des instances statutaires du Syndicat pour en simplifier la compréhension, la gestion et la mettre à jour au regard des dernières évolutions organisationnelles et démographiques.

Il revient désormais aux communes et groupements de communes membres du SIEMI de se prononcer sur la modification statutaire dans un délai de 3 mois à compter de la notification du courrier.

DCM 2025-55 – Réforme des statuts du SIEMI

Le Conseil municipal,

Considérant que le Siéml est un syndicat mixte dit « à la carte » dont les compétences et l'organisation sont déterminées par ses statuts ;

Considérant que les conditions et modalités selon lesquelles le Siéml exerce ses compétences et activités nécessitent d'être adaptées aux évolutions du droit et clarifiées par domaines d'intervention, en vue de positionner le Syndicat en tant qu'opérateur global de coordination et de solidarité territoriale doté d'une expertise technique diversifiée dans le domaine énergétique, conformément à son objet ;

Considérant que des précisions statutaires doivent être apportées concernant la gouvernance du Syndicat afin d'une part, de la clarifier et de simplifier sa gestion et, d'autre part, d'actualiser les circonscriptions électives et, par voie de conséquence, d'ajuster la composition du comité syndical ;

COMMUNE DE MOZÉ-SUR-LOUET - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

MODIFICATION N° 1

Par arrêté n° 2025-129 en date du 08/10/2025, le maire de Mozé sur Louet a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification n° 1 du Plan local d'urbanisme.

1/ Dossier de modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) dont l'objet porte sur l'ouverture d'une partie de la zone 2AUH des Ganaudières située au sud-ouest du centre bourg ;

Cette enquête précède la phase d'approbation du PLU par le Conseil Municipal qui doit intervenir à l'issue de l'enquête publique et au vu de ses résultats.

A cet effet, Monsieur Jacky MASSON a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur et Monsieur Antoine BIDET en qualité de suppléant par le président du tribunal administratif.

L'enquête se déroulera en mairie pendant 31 jours du 29/10/2025 à 09h au 28/11/2025 à 12h.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront mis à disposition du public à la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture. Un accès au

dossier sur poste informatique sera également possible.

Toutes informations complémentaires peuvent être demandées au maire de la commune, responsable du projet.

Le commissaire-enquêteur recevra en mairie :

- **mercredi 29 octobre de 09h à 12h**
- **vendredi 21 novembre de 14h à 17h**
- **vendredi 28 novembre de 9h à 12h**

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre déposé en mairie ou être adressées par écrit au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante :

Monsieur le Commissaire Enquêteur, Mairie de Mozé sur Louet, 7 rue du 22 Juillet 1793, 49610 MOZÉ-SUR-LOUET ou par courrier électronique à : mairie@mozesurlouet.fr

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie et sur le site internet de la commune pendant un délai de 1 an.

Le Maire, Joëlle BAUDONNIERE

Autorisations

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier que les travaux sont conformes aux règles d'urbanisme du PLU (Plan Local d'Urbanisme).

En fonction du type de projet et du lieu, il faut déposer une demande de permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable de travaux.

Le code de l'urbanisme définit toute une liste de situations dans lesquelles une autorisation d'urbanisme est nécessaire.

La réalisation de travaux soumis à une autorisation sans avoir déposé la demande nécessaire, expose à des poursuites administratives et à des sanctions pénales. Il est donc important de toujours se renseigner en amont.

Aussi, avant d'entreprendre des travaux, le bon réflexe consiste à questionner la

Considérant que la modification statutaire doit être soumise à l'approbation des assemblées délibérantes des collectivités membres puis transmise au préfet du département de Maine-et-Loire pour validation par arrêté au vu des conditions de majorité qualifiée requises pour toute modification statutaire ;

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire ;

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité ;

Décide

• **d'approuver** le projet de réforme des statuts du Siéml, tel que joint en annexe ;

• **d'autoriser** le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

CCLLA – APPROBATION DU PLAN DE MOBILITE SIMPLIFIE

La CCLLA (Communauté de communes Loire Layon Aubance) a souhaité se doter d'un « Plan de Mobilité Simplifié », document définissant la stratégie de mobilité du territoire et programmant les actions à engager en matière de mobilité sur la période 2025-2030.

Le Plan de Mobilité Simplifié vise à répondre aux besoins des habitants et usagers du territoire en matière de mobilité, tout en prenant en compte les enjeux de transition écologique et climatique, notamment en réduisant la part des mobilités les plus carbonées.

Conformément à l'article L1214-36 du Code des transports, le projet de plan de Mobilité Simplifié est soumis, pour avis, aux conseils municipaux du territoire, au Conseil Départemental, Régional, et sera ensuite soumis à une consultation du public via le site internet de la Communauté de communes pendant un mois.

DCM 2025-56 – Approbation du plan de mobilité simplifié

Le Conseil Municipal, par 4 voix pour, 1 voix contre et 8 abstentions, donne un avis favorable.

LOGEMENTS - AVIS SUR LES CRITERES D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS SOCIAUX

Mme le maire rappelle que la Communauté de communes Loire Layon Aubance a créé en mars 2025

la Conférence Intercommunale de l'Habitat (CIL), instance de dialogue sur la politique d'attribution des logements sociaux à l'échelle du territoire communautaire. La CIL a élaboré une grille de critères et de cotation, conçue comme un outil d'aide à la décision des commissions d'attribution des logements, dans l'objectif de fixer les objectifs prioritaires du peuplement du parc social du territoire.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

EDUCATION - PROTOCOLE D'ACCORD CENTRE MEDICO-SCOLAIRE

Par courrier du 04/07/2025, la Commune des Ponts-de-Cé a informé la Commune que, suite à la réévaluation de l'organisation des Centres Médico-Scolaires (CMS), le territoire de Mozé-sur-Louet faisait dorénavant partie de son secteur d'attribution, à compter de la rentrée scolaire du 1^{er} septembre 2025.

La Commune des Ponts-de-Cé propose une convention aux communes bénéficiaires du CMS afin de répartir les charges de fonctionnement et d'investissement dont elle a la charge du fait de l'implantation du centre dans ses locaux communaux. La répartition des charges sera faite au prorata de la population de chacune des communes, ce qui représente 2.64 % pour la commune de Mozé.

DCM 2025-57 – Protocole d'accord Centre Médico-Scolaire

Le Conseil Municipal vote favorablement à l'unanimité.

ENFANCE JEUNESSE - CONVENTIONS DE PARTICIPATION DU CCAS ET DE LA COMMUNE DE DENEÉ POUR LA RESTAURATION – AVENANTS DE PROLONGATION

Le restaurant communal assure la production des repas pour les écoles de Mozé et également pour deux autres sites : le CCAS (résidence autonomie) et la commune de Denée (école et accueil de loisirs). Des conventions de refacturation du coût des repas ont été établies en 2020 pour une durée de 5 ans, qu'il convient de prolonger.

1^o Convention passée entre la Commune de Mozé-sur-Louet et le CCAS pour la fabrication de repas des résidents de la résidence Les Jonchères : une prolon-

gation d'un an renouvelable par tacite reconduction est proposée.

2^o Convention passée entre la Commune de Mozé-sur-Louet et la Commune de Denée pour la fabrication et livraison des repas des enfants de l'école de Denée : une prolongation d'un an renouvelable par tacite reconduction est proposée.

3^o Convention passée entre la Commune de Mozé et la Commune de Denée pour la fabrication et livraison des repas des enfants de l'accueil de loisirs du mercredi : une prolongation d'un an renouvelable par tacite reconduction est proposée.

DCM 2025-58 – Avenants de prolongation

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

ENFANCE JEUNESSE – DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE

Mme le maire donne lecture d'un courrier d'un habitant de la commune contestant le montant de 118.26 € qui lui a été facturé au titre du centre de loisirs d'été pour lequel son enfant était sur liste d'attente et n'a finalement pas participé.

DCM 2025-59 – Demande de remise gracieuse

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

LOCATION DE TERRES – RÉGULARISATION

Les contrats de baux réalisés par la commune pour la location de terres communales à des bailleurs exploitants agricoles prévoient le « remboursement de la moitié de la taxe additionnelle sur le foncier non bâti due au titre de la chambre d'agriculture ». Cette clause complexe à mettre en œuvre n'a pas permis les facturations de 2021 à 2024. Etant donné l'impossibilité d'avoir les données nécessaires aujourd'hui, il est proposé de procéder à une annulation valant remise gracieuse de ces facturations.

DCM 2025-60 – Locations de terres - régularisation

Le Conseil Municipal vote favorablement à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Planning des mariages

Fait à Mozé-sur-Louet le 9 octobre 2025
Le Maire, Joëlle BAUDONNIERE

d'urbanisme

mairie et à consulter le site service-public.fr pour se renseigner sur les éventuelles autorisations d'urbanisme nécessaires.

DÉCLARATION ATTESTANT L'ACHÈVEMENT ET LA CONFORMITÉ DES TRAVAUX (DAACT)

Vous avez obtenu une autorisation d'urbanisme pour réaliser des travaux et vos travaux sont terminés : vous devez effectuer une déclaration attestant l'achèvement et la conformité (DAACT). Elle permet d'informer la mairie de la fin de vos travaux. Vous attestez de leur conformité à l'autorisation d'urbanisme obtenue.

A la suite du dépôt de votre déclaration, un contrôle sur le terrain sera effectué. Si tout est conforme, un certificat de conformité vous sera délivré (il est notamment très souvent demandé par les notaires dans le cadre d'une vente immobilière).

Recensement de la population 2026

Pour le recensement de la population qui se tiendra **du 15 janvier au 14 février 2026**, la commune de Mozé-sur-Louet est à la **RECHERCHE D'AGENT RECENSEUR**.

Si vous êtes intéressé(e) merci d'adresser votre candidature à Madame Le Maire à l'adresse suivante :
Mairie de Mozé-sur-Louet
7 rue du 22 Juillet 1793
49610 MOZÉ-SUR-LOUET



3^{ème} Marché de Noël

à la Résidence autonomie Les Jonchères

Pour la 3^{ème} année consécutive, la résidence organise, le mercredi 3 décembre, son marché de Noël. Au programme, vente de décorations et de gâteaux réalisés par les résidents et les professionnelles, présence d'artisans locaux, sans oublier bien sûr, le Père Noël ! N'hésitez pas à venir nombreux pour découvrir les articles à vendre et garnir les caisses de l'association des résidents !

ENTRÉE GRATUITE
Restauration sur place

1^{ER} SALON DU BIEN VIEILLIR EN ANJOU

5 NOVEMBRE 2025
9 H > 17 H Centre de Congrès
33 boulevard Carnot - 49100 Angers

Vous avez plus de 60 ans et vous souhaitez mieux connaître vos droits, les services, les activités, les solutions d'hébergement ou les solutions pour bien vivre à domicile près de chez vous ? Ce salon est fait pour vous !

Tout au long de la journée, rencontrez une soixantaine d'exposants locaux et profitez des conseils et mises en pratique pour bien bouger ou mieux manger.

LE PROGRAMME DU SALON :

9 h - 10 h

Ouverture officielle

10 h - 11 h

Conférence : **Arnaques en ligne et au domicile : comment s'en prémunir ?**

11 h 15 - 11 h 45

Animation culinaire salée

11 h 30 - 12 h

Atelier activités physiques et prévention des chutes avec Siel Bleu (1^{re} session)

13 h - 13 h 30

Atelier activités physiques et prévention des chutes avec Siel Bleu (2^e session)

13 h 45 - 14 h 15

Animation culinaire sucrée

13 h 30 - 14 h 30

Conférence : **Seniors et aidants : compatible ou pas ?**

14 h 30 - 15 h

- Danse en ligne** avec Josiane Thibolt, animatrice à l'Université angevine du temps libre
- Atelier activités physiques et prévention des chutes** avec Siel Bleu (3^e session)

15 h - 16 h

Conférence : **Alimentation et longévité : comment mieux manger pour bien vieillir ?**

Avec la participation exclusive du **D^r Gérard Kierzek**, médecin urgentiste à l'Hôtel Dieu de Paris, directeur médical de Doctissimo et chroniqueur médical à la télévision (Télématin, TF1) et à la radio (France Bleu).

16 h 15 - 16 h 45

Remise des prix de la 3^e édition des **Trophées des métiers du domicile**



COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE SAUVETÉ ET D'URGENCE
anjou

LA RÉSIDENCE AUTONOMIE VOUS INVITE À SON

MARCHÉ DE Noël

LE MERCREDI 3 DÉCEMBRE
DE 15H À 17H

Avec la présence du Père Noël

Vente de décorations "made in Jonchères"

Marché d'artisans locaux

Vente de gâteaux

PROMENADE DU PRÉ PELOTE À MOZÉ
SUR LOUET

Plan d'alerte et d'urgence

Dans le cadre du Plan d'alerte et d'urgence, les personnes fragiles et isolées sont invitées à se signaler auprès de la mairie afin de bénéficier d'une surveillance particulière en cas de conditions météorologiques exceptionnelles, notamment en cas de plan grand froid.

Il s'agit du registre communal nominatif.

Ainsi, en cas de déclenchement d'une alerte du plan grand froid par la préfecture, les personnes inscrites sur ce registre seront appelées par téléphone dans un premier temps et si nécessaire, à la demande de l'administré, une visite peut être effectuée.

Cette possibilité de signalement concerne :

- les personnes de plus de 65 ans résidant à domicile,
- les personnes en situation de handicap,
- les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail,
- les personnes en situation de vulnérabilité ou isolées vivant à domicile.

Pour s'inscrire, vous pouvez contacter la mairie au **02 41 45 31 66** pour obtenir le formulaire d'inscription.

Les Traces du Louet :

une deuxième édition qui confirme l'élan !

Le samedi 7 juin 2025, l'étang des Ganaudières a de nouveau vibré au rythme des foulées et des sourires pour la 2^{ème} édition des Traces du Louet. Malgré une météo capricieuse, les coureurs ont répondu présents, avec une participation en hausse par rapport à l'année précédente. Près de 140 enfants ont ouvert le bal avec enthousiasme, suivis par les adultes sur des parcours de 8 km et 16 km, en course ou en marche. Une belle énergie collective qui témoigne de l'ancrage grandissant de l'événement dans la vie locale.



Le vendredi 12 septembre, l'association organisatrice a présenté son bilan et remis un don de 2000 € à chacune des deux écoles de la commune. Une belle manière de prolonger l'élan solidaire de la journée.

Tout au long de l'année, les Traces du Louet ont aussi proposé des rendez-vous men-

suels, chaque premier dimanche, pour partager des moments conviviaux autour de la course à pied, de la randonnée et du VTT. Ces sessions, ouvertes à tous, ont permis de tisser des liens et de faire vivre l'esprit de l'événement au-delà de la course.

Un grand merci à tous les bénévoles, partenaires, soutiens et à la Mairie de Mozé-sur-Louet pour leur engagement !

Notez dès maintenant la date de la prochaine édition : **samedi 20 juin 2026**. Que vous soyez coureur, marcheur ou bénévole, on compte sur vous pour faire vivre cette belle aventure locale !



Du côté d'Animons Mozé !

Mercredi 8 octobre dernier, dans le cadre de la semaine bleue et d'Animons Mozé, huit mozéens sont allés découvrir l'association L'Outil en Main à Brissac-Quincé. Cette dernière a pour but d'initier les jeunes de 9 à 15 ans aux métiers manuels, de l'artisanat et du patrimoine.

A Brissac, ils sont une dizaine de bénévoles présents chaque mercredi pour encadrer les enfants et leur faire découvrir un savoir-faire. Les enfants s'inscrivent à l'année et y découvrent 10 métiers différents : la menuiserie, la plomberie, la couverture, la métallurgie, la taille de pierre, la couture, l'encadrement, la tapisserie d'encadrement, la mosaïque et la réparation de cycles. Les bénévoles les initient aux différentes techniques et chaque enfant repart avec un objet de sa création, réalisé lors des quatre séances effectuées par métier.

La visite a permis aux mozéens d'en apprendre davantage sur l'association et d'échanger avec les bénévoles et les enfants sur les techniques utilisées, sur leurs réalisations ainsi que sur leurs passions.

L'après-midi s'est conclue par un moment de partage : le goûter, qui fut apprécié de tous. Merci encore aux membres de l'associations pour leur accueil !



À vos agendas !

Prochains rendez-vous d'Animons Mozé :

- Mercredi 10 décembre 15h-16h30 : atelier cuisine à la résidence autonomie.
- Samedi 13 décembre 15h-18h : arbre de Noël, rdv à la bibliothèque.

Informations et réservations :
Zoé Bomard - 06 87 91 76 07
animationloisirs@mozesurlouet.fr

L'Outil en Main, Collège Saint Vincent,
5 rue de Rollée, 49320 Brissac Loire Aubance



RAPPEL

Vous devez tenir votre chien en laisse s'il présente un danger pour les personnes ou d'autres animaux domestiques.

Le règlement sanitaire départemental prévoit généralement que les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique en zone urbaine que s'ils sont tenus en laisse.

Pour rappel, la détention d'un chien de 1^{re}/2^{ème} catégorie est soumise à la délivrance d'un permis de détention par le Maire de votre commune de résidence.

Dans tous les cas, peu importe la catégorie ou race de votre chien, vous êtes responsable des dommages que votre chien peut causer aux personnes ou à d'autres animaux domestiques.

Même si vous considérez que votre chien n'est pas dangereux, n'oubliez pas que les autres personnes peuvent en avoir peur, merci d'y penser quand vous promenez votre chien dans un espace public.



ORGANISE PAR
LA SOCIÉTÉ
L'UNION DE PLAISANCE

CONCOURS DE BELOTE MOZE SUR LOUET Salle des Coteaux

Samedi 29 novembre 2025

Pré-inscription Obligatoire au 07 66 22 24 30

Inscription à 13h00 Début à 14h00

64 équipes maximum



**Inscription 13 euros
par équipe**

LOTS

Viandes détaillées
pour tous

plus lot
à la première équipe féminine

ÉCOLE

Du côté de l'APE !

Noël se prépare !

Nous ne sommes qu'en novembre, et pourtant on entend déjà les clochettes approcher !

Une fête de Noël aura lieu dans l'école le vendredi 05 décembre. L'occasion pour petits et grands de profiter d'activités ludiques et d'un spectacle.

Et comme Noël ne se fait pas sans chocolats ni sapins, nous vous proposons comme l'an dernier une vente de sapins que vous pourrez commander jusqu'au 7 Novembre. Ils seront livrés à domicile le 6 décembre (uniquement sur la commune de Moze-sur-Louet) par nos petits lutins pour tous les habitants de la commune le désirant. Vous pourrez également commander des chocolats locaux (commande avant fin novembre) à glisser sous le sapin !

Nouveauté pour les sapins : nous vous proposons des épicéas coupés et bonne nouvelle, les tarifs n'ont pas changé.

Pour la commande, flashez vite ce QR Code.

Pour les chocolats, retrouvez également les flyers chez vos commerçants mozéens préférés. Les chocolats sont proposés et préparés par Ludivine Gaillard, artisane chocolatière de Denée.



De la convivialité et des temps forts à venir

Après les festivités de Noël, l'équipe de l'APE continuera de se mobiliser pour la convivialité entre les familles et le soutien financier des projets de l'école. Plusieurs événements conviviaux viendront rythmer l'année après la fête de Noël : la fête du Printemps, et bien sûr, la fête de l'école sur le thème du cirque le samedi 13 juin.

Pour financer ces beaux projets, plusieurs ventes seront proposées en complément des sapins et chocolats : des biscuits et gâteaux de la marque Saint Michel à commander en janvier, les sirops Giffard à réserver en février pour en profiter au début du printemps, et les saucissons à commander en mai pour les apéros de juin.

Mais aussi, chaque vendredi précédant les vacances, une vente de gâteaux maison pour le goûter afin de démarrer les congés en gourmandise. La première vente a eu lieu le 17 octobre et chacun a pu se régaler !

Pour tous ces événements, les informations et bons de commandes seront à retrouver sur notre facebook **Ape Lepe-
titprince Moze**, ou en nous contactant à ape.lepetitprince.moze@gmail.com



Du côté de l'École du Prieuré

Parrainage entre grands et petits : solidarité et partage à l'école

Cette année, notre école renouvelle le parrainage entre les plus grands et les plus petits élèves. Les CM accompagnent les MS-GS et les CP-CE1-CE2 prennent sous leur aile les TPS-PS.

Cette approche permet de créer des liens forts entre les classes : les plus grands apprennent à prendre soin, à accompagner et à encourager les plus jeunes, tandis que ces derniers trouvent en leurs aînés des repères rassurants et des modèles bienveillants au fur et à mesure du temps passé à l'école. C'est parti pour une nouvelle année à faire connaissance !

Un, deux, trois, cirque ! Le Cirque Breizh Malo enchante le public à l'école du Prieuré

Du 22 au 26 septembre, la magie du Cirque Breizh Malo Circus s'est installée à côté de l'école pour une semaine haute en couleurs et en émotions. Tout au long de ces journées, les enfants ont participé à des ateliers variés : acrobaties, rolla bolla, clowns, anneaux, cerce aérien, fil, boule d'équilibre de manière libre avant de faire un choix de numéro pour le spectacle de fin de semaine. Le tout était agrémenté d'accessoires comme les assiettes chinoises et les foulards virevoltants. Les enfants se sont aussi exercés à entrer en piste par une arrivée en roulade appelée « charivari » et faire leur salut avec un « EH » puissant après leur passage. Des représentations circassiennes de la part des professionnels sont venues embellir les temps d'apprentissage.

L'apothéose a eu lieu le vendredi 26 septembre, lors d'un spectacle éblouissant. Le public, conquis et

sidéré, a pu applaudir pendant deux heures des numéros subjugants annoncés par Manon, alias Mme Loyal, fruits d'un travail intense et spectaculaire. Les enfants, certes fatigués, affichaient une joie immense et une fierté éclatante de leurs performances.

A peine remis de leurs émotions, beaucoup regrettaient déjà de voir partir le chapiteau étoilé le soir-même. Deux élèves de CM devant le stand de barbe à papa, un peu nostalgiques, murmuraient : « C'est dommage, c'est fini ! »

Cette aventure n'aurait pas été possible sans l'incroyable famille d'artistes du Cirque Breizh Malo, véritables passionnés et pédagogues hors pair. Un grand merci à Jessy, Curtyss, Summer, Tina et Hawaï, qui ont offert aux enfants comme à leur famille et leurs enseignantes une expérience inoubliable, riche en émotions et en émerveillement.



Du côté de l'APEL !

Sous le chapiteau, les enfants de l'école du Prieuré font le show !

Du 22 au 26 septembre, l'école du Prieuré a vécu une semaine hors du temps, bercée par la magie du cirque. Grâce au Breizh Malo Circus, élèves et enseignants ont transformé l'ordinaire en extraordinaire, offrant à tous un spectacle inoubliable, fruit d'un travail collectif et d'une passion partagée.



Dès le premier jour, le paysage de Moze-sur-Louet a changé : un chapiteau aux couleurs éclatantes s'est dressé près de l'école, attirant les regards émerveillés des passants et des élèves. Les enfants, eux, n'en croyaient pas leurs yeux : le cirque était là, pour eux, et ils en seraient les héros !

L'équipe enseignante s'est mobilisée sans compter, proposant aux élèves de créer eux-mêmes les billets d'entrée et les affiches de l'événement. Une façon de les impliquer dès le départ et de leur faire vivre le cirque de l'intérieur. Chaque jour, en lieu et à la place des cours, les enfants répétaient leurs numéros, encadrés par leurs professeurs et les artistes du Breizh Malo Circus. Jonglage, acrobaties, clowns, équilibre... Tout y était pour préparer un spectacle de deux heures, d'une qualité époustouflante.

Et le vendredi dans la soirée, la salle était comble : parents, grands-parents et familles étaient venus en nombre pour applaudir leurs petits

artistes. Et le moins que l'on puisse dire, c'est qu'ils n'ont pas été déçus ! Pendant deux heures, les enfants ont enchaîné les numéros avec brio, sous les yeux émus et fiers de leurs proches.

Au delà du simple projet pédagogique, les enfants ont vécu une aventure humaine, ont appris à se dépasser, à travailler en équipe et à croire en eux. Le cirque, c'est l'école de la vie !

Ce projet n'aurait pu voir le jour sans l'engagement de tous : un grand Merci au cirque, à l'équipe enseignante, aux parents investis et surtout aux enfants pour ce moment magique !

L'assemblée générale de l'association de parents d'élèves se tiendra le 18 novembre, à la salle saint Joseph de l'école du Prieuré.



Mémento

Médecin

Dr ROUX

1, rue du Pâtis - Tél. 02 41 45 31 58

Consultations du lundi au vendredi toute la journée. Prise de rendez-vous du lundi au vendredi de 8h à 12h.

Pharmacie

Mme Annabelle COINTEREAU

2, rue du Pâtis - Tél. 02 41 45 70 33

- Lundi : 10h - 12h30 / 15h - 19h30

- Du mardi au vendredi :

9h - 12h30 / 15h - 19h30

- Samedi : 9h - 14h30

Dentistes

Dr Elise CHOUKROUN

et **Dr Mélanie GAUTHIER**

12, rue du 30 Août 1944

Tél. 02 41 45 34 69

Cabinet ouvert lundi, mardi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19h, le mercredi de 9h à 14h

Fermeture : le jeudi

Masseurs-Kinésithérapeutes

Philippe BOURDEAU

Fabrice MENANTEAU

Caroline MOREAUX

14 rue du 30 août 1944

Tél. 02 41 45 71 85

Cabinet ouvert tous les jours de 8h00 à 20h00 sauf le week-end.

Domiciles assurés tous les jours sauf le week-end.

Osthéopathe

Axel ZMANY

26 bis, rue de la Fontaine

Tél. 07 61 53 73 03

Infirmières D.E.

Mme Marie-Line MANCEAU

et **Mme Julie Vétault**

26 bis, rue de la Fontaine

Tél. 02 41 45 30 00

Soins à domicile sur prescription médicale.

Permanences sans rendez-vous le matin :

le mardi, mercredi, vendredi et samedi de

7h à 7h30.

Assistante sociale

Régime général

Mme NUYTS

Maison des Solidarités

39, rue Abel Boutin Desvignes

49130 Les Ponts-de-Cé

Tél. 02 41 21 51 00

Relais Poste

S'adresser à la boulangerie

12, rue de la Fontaine

MSA

Service social

02 41 31 75 75, choix 1

agencesaumuroislayon.blf

@msa49.msa.fr

Taxis

TAXI YOANN - GOASDOUÉ Yoann

Tél. 06 45 79 47 17

MT LOUISE TAXI - SAHIAOUI Bouchaib

Tél. 06 58 62 38 45

Serrurerie 24h/24, 7j/7

Guillaume MARIE

ZA du Landreau - Mozé-sur-Louet

Tél. 06 74 24 81 80

Bibliothèque

7, rue Saint-Samson

Tél. 02 41 45 35 10

bibliotheque@mosesurlouet.fr

- Lundi : 16h - 18h

- Mercredi : 10h - 12h30 / 15h - 18h30

- Vendredi : 16h - 19h

- Samedi : 10h - 12h30

Permanences aide informatique

Chaque lundi de 14h15 à 16h15

sur inscription auprès de

Amandine Dommee

Tél. 06 87 91 76 07

Permanences de l'adjointe au CCAS

Chaque 1^{er} samedi du mois

de 10h à 11h30 sur RDV

Mairie

- Du lundi au jeudi : 9h - 12h

- Vendredi : 9h - 16h30 (sans interruption)

Tél. 02 41 45 31 66

Téléphone d'astreinte

(en cas d'urgence)

Tél. 07 88 77 70 09

Transport solidaire

CCAS - M.F. GODINEAU

Tél. 06 78 76 24 42

Correspondant du courrier de l'ouest

Philippe COSNARD

ouphi49@gmail.com

Mutuelle Communale AXA

Mr DESAIVRE - 07 86 45 85 64

Agenda

Coups de pouce numériques

Mardi 4 novembre 2025

Mardi 16 décembre 2025

Accompagnement numérique

sur rendez-vous : 06 82 06 34 61.

De 10h à 12h - Salle du conseil - Mairie.

Concert de DIANE

Samedi 8 novembre 2025

Organisé par l'association des Jonchères. Salle des fêtes du Coteau à 15h30. Participation : 12 €/pers.

Réservation par mail :

residencelesjoncheres@mosesurlouet.fr



Festival Arts d'Hiver

Vendredi 14 novembre 2025

AFTERWORK - le blindtest géant en live

Samedi 15 novembre 2025

7 spectacles de 15h30 à minuit.

Réservations au 06 61 95 25 47.

Prévention routière

Mardi 18 novembre 2025

Mardi 25 novembre 2025

Mardi 2 décembre 2025

Salle de l'Aubance.

Boule de fort : concours au rond

Du 11 au 14 décembre

Engagement 2€ la partie ou 10€ les 6 parties.

On parle de vous dans le Petit Mozéen !

Si vous souhaitez faire paraître un article, merci d'envoyer vos éléments à l'adresse : communication@mosesurlouet.fr avant le 10 de chaque mois, pour une distribution le mois suivant (vos événements devront être annoncés 1 mois avant).